

## **NOTRE BULLETIN N° 16**

### **SOMMAIRE**

Le mot du président p.2

La Martinique pépinière de centenaires p.3

A la rencontre de quelques familles d'esclaves du  
Macouba p.7

L'immigration indienne p.10

Les registres d'individualité du Macouba p.12

COLETTE, un écrivain d'origine martiniquaise ?  
p.13

Arbres généalogiques p.16

## Le mot du président

Petit à petit, et nous l'espérons durablement, l'AMARHISFA trace sa voie, se positionne dans un espace qui correspond aux aspirations de ses membres à retrouver leurs origines et répond à un besoin dans le paysage culturel et patrimonial martiniquais.

L'intérêt suscité par nos visites dans les différentes communes de l'île et la satisfaction exprimée à cette occasion sur le choix des thèmes, le déroulement et la convivialité de ces manifestations nous confortent dans cette orientation. Notre sortie au Macouba le 8 décembre dernier en est une nouvelle manifestation et nous avons été comblés par les communications de :

Emmanuelle Clairis-Gauthier : "A la rencontre de quelques familles d'esclaves de Macouba", sujet original, qui jette un regard nouveau sur la société esclavagiste.

Liliane Mangatal : "Le voyage et la vie sur l'habitation des débarqués de l'immigration indienne", brochant avec beaucoup d'émotion les épreuves vécues par cette partie du peuple martiniquais.

Guillaume Durand qui a fait un rappel sur les Registres d'Individualité à partir de l'exemple du Macouba

Pour sa part, Alex Bourdon nous a présenté, à l'occasion de la visite du cimetière, la tombe de Jean Baptiste Duval-Dugué (1791-1858) ancien propriétaire des habitations Bijou et Dupotiche à Macouba et qui a été commissaire commandant la Grande-Anse.

Toutes ces communications – à part celle d'A. Bourdon – sont reprises dans ce numéro et seront lues avec profit, particulièrement par ceux ou celles qui n'ont pu participer à notre sortie. Nous y joignons d'autres articles, en particulier une étude sur les origines de la romancière Colette dont les ascendants noirs ne sont pas ou très peu connus du grand public.

Si le succès que rencontrent nos sorties dans leur organisation et le choix des thèmes retenus ne peut qu'être satisfaisant, il faut constater que notre association n'a pas pu réaliser pleinement d'autres objectifs importants car, ne disposant toujours pas de façon pérenne d'un nouveau siège, elle a été handicapée dans son fonctionnement. Cela a beaucoup gêné les réunions de nos instances, l'organisation de nos groupes de travail et surtout le redémarrage de nos ateliers d'aide à la recherche généalogique.

Le principe de notre hébergement par la municipalité de Schoelcher est toujours d'actualité

mais des éléments imprévus sont venus retarder une concrétisation que nous espérons prochaine.

Le Conseil Scientifique mis en place courant 2007 pour encadrer les travaux collectifs est cependant opérationnel et vous sollicite vivement pour étoffer les groupes de travail déjà constitués et pour apporter la contribution de votre choix parmi les thèmes retenus.

Cet appel à des bonnes volontés est aussi valable pour nos instances : bureau et conseil d'administration. Vous avez des idées, des projets, venez nous les exposer et travailler avec nous pour les mettre en œuvre, vous serez toujours les bienvenus.

Devenu semestriel, notre Bulletin sera, nous l'espérons, plus fourni et plus dense. Ce sera à vous d'en juger, mais aussi de nous faire part de vos suggestions et de vos propositions.

Dans l'intervalle des parutions de notre Bulletin, nous avons annoncé la publication d'une lettre de liaison pour informer nos membres sur la vie de l'association. Cette promesse a été tenue et vous avez reçu en octobre dernier par courrier électronique ou postal le numéro 1 de la "Lettre de l'AMARHISFA". Nous essaierons d'en améliorer la forme dans l'avenir.

Bien plus que pour notre association, l'année 2007 aura été une année difficile pour notre Martinique durement frappée par le cyclone Dean et par le séisme du 29 novembre dernier.

Souhaitons que 2008 nous soit plus favorable et apporte à chacune et chacun de nos membres et sympathisants la santé et le succès pour que vive l'AMARHISFA.

G. SOBESKY

# BONNE ANNEE A TOUS !

## La Martinique, pépinière de centenaires ?

Régulièrement, les médias nous informent qu'une cérémonie en l'honneur d'un ou d'une centenaire, ou plus que centenaire, a eu lieu dans telle ou telle commune. Parfois, c'est un avis qui nous apprend qu'une personne âgée de 100 ans ou plus, 112 ans en 2005 pour une habitante de Ducos, a quitté ce monde.

Chaque commune est fière d'avoir " ses " centenaires. A notre dernière sortie à Sainte-Anne, Monsieur le Maire, lors de la présentation de sa commune, nous a mentionné l'existence de trois

personnes âgées de plus de 100 ans, dont l'une de 106 ans. Le 28 janvier dernier, le quartier Salubre à Saint-Joseph a fêté les 105 ans de Man Titine, la doyenne de la commune qui compte à son actif dix centenaires. Le Lorrain semble un lieu propice à une longue vie. En janvier 2007 est décédée la doyenne de la commune dans sa 111<sup>ème</sup> année. Etait-elle également la doyenne de la Martinique ? Toujours dans cette même commune, sept autres personnes sont prêtes à relever le défi : deux nées en 1904, une en 1905, trois en 1906 et le seul homme né en 1907. Dans la semaine du 5 au 11 février, nous découvrons un nouveau centenaire à Chateaubœuf, et le décès de deux grandes dames : l'une dans sa 103<sup>ème</sup> année, l'autre dans sa 111<sup>ème</sup> année. Le François a honoré en avril, Man Yva, 106 ans. En juin, la doyenne de Rivière-Salée, Man Esther, a fêté ses 107 ans, Nous apprenons que la commune du Morne Rouge se félicite de l'existence de ses cinq centenaires. Nous pourrions multiplier les exemples. N'oublions pas le plus célèbre d'entre eux : Pierre Alikér.

Selon France Antilles du 11.8.2004 " *Il y a dix ans, une étude du Docteur Jean-Pierre Martin révélait que la Martinique comptait parmi les pays où l'on trouvait le plus fort taux de centenaires par rapport à la population globale. Ce taux la positionnait parmi les trois premières régions de France.* "

Ce même quotidien, en date du 4.2.2005, précisait que d'après les sources du Conseil Général, la Martinique " *serait le département le plus âgé en 2030* " .

J'ai eu la chance de pouvoir consulter le mémoire fort intéressant du Dr. Jean-Pierre Martin. Il précise, en effet que le taux de centenaires serait 5 fois supérieur à la moyenne nationale, ce qui situe la Martinique parmi les pays ayant le plus fort taux de centenaires au monde.

Y a-t-il une étude récente concernant ce phénomène à la Martinique ?

A l'heure actuelle, il est difficile d'avoir des informations fiables sur le nombre de centenaires à la Martinique. Les organismes consultés, INSEE, Sécurité Sociale, Conseil Général, certaines mairies et leur Centres d'action sociale, certains clubs de personnes âgées.... n'ont pu me fournir que des données fragmentaires. En effet, chacun de ces organismes ne peut faire état que de ses propres adhérents et aucun fichier ne globalise ces informations.

Voici les chiffres obtenus à la date du 17.4.2007:

- De La Caisse Générale de Sécurité Sociale, service des retraites du régime général et des

exploitants agricoles : 139 personnes âgées de 100 à 108 ans, soit 112 femmes et 27 hommes<sup>1</sup>. Cette disparité femme/homme est notée dans toutes les études, tous pays confondus. A noter : En 1990, cette même CGSS dénombrait déjà 56 personnes âgées de 100 ans et plus<sup>2</sup>.

- Du Service de retraite du secteur privé : 83 personnes.

Ce qui nous donne un total de 222 personnes âgées de 100 ans et plus. A ce nombre, il faut ajouter celles qui ne font partie d'aucune caisse de retraite et ne figurent de ce fait dans aucune statistique.

En France métropolitaine, cette catégorie de population s'accroît régulièrement : 8500 en 2000 ; 17267 au 1<sup>er</sup> janvier 2007. La même progression est constatée dans un grand nombre d'autres pays : Suisse, Belgique, Canada....et surtout Japon qui dans une de ses petites îles, Okinawa, collectionne le plus grand nombre de centenaires et de super-centenaires<sup>3</sup> au monde.

L'augmentation du nombre de centenaires dans le monde fait l'objet d'études de plus en plus poussées. Tout le monde a entendu parler de la Française, Jeanne Calment doyenne de l'humanité, décédée en 1997 à l'âge de 122 ans 5 mois et 14 jours. Il semblerait que d'autres personnes aient atteint un âge encore plus avancé, mais malheureusement non démontré par un acte officiel d'état civil. Tout près de nous, à la Dominique, Elizabeth Israël, surnommée Ma Pampo née le 27 janvier 1875 et décédée en 2003 à l'âge de 128 ans. (FA 2003) A Cuba, Benito Martinez , toujours vivant à 125 ans. en 2005. (FA 12.6.2005) Cette année, Cuba compterait 2500 centenaires dont la doyenne supposée de l'humanité âgée de 122 ans. (Libération 5.10.2007) Malheureusement, ces personnes ne peuvent présenter aucun acte justificatif car l'état civil n'était pas encore organisé dans ces pays comme en Europe et aux Antilles Françaises où les lois en vigueur en France étaient appliquées. En conséquence, aucune de ces personnes n'ayant été reconnue, la doyenne actuelle de l'humanité, après le décès de l'Américaine Emma Faust Tillman, descendante d'esclaves, née le 22 novembre 1892, décédée en janvier 2007, est la Japonaise Yoneko Minagawa née le 4 janvier 1893,. En France métropolitaine, Marie-Simone Capony a fêté en mars dernier son 113<sup>ème</sup> anniversaire, tandis que le doyen des Français,

<sup>1</sup> : CGSS 17.04.2007

<sup>2</sup> J.P MARTIN – Les centenaires de la Martinique 1994 annexe I

<sup>3</sup> Personnes âgées de 107 à 110 ans et plus

Aimé Avignon, disparaissait en août à seulement (!) 110 ans.

On peut constater l'existence d'un certain nombre de personnes très âgées dans quelques familles, et parfois sur plusieurs générations. D'après des études en cours, notamment en Belgique sur une population de frères et sœurs nonagénaires, la longévité dépendrait certainement de facteurs génétiques. A la Martinique selon le Dr. J.P Martin, l'étude des familles de centenaires a été très difficile d'où l'impossibilité d'apprécier la longévité des membres de ces familles. Il mentionne également " les années savanes" qui faussent un peu les données.

Outre la composante génétique reconnue, d'autres facteurs favorisent la longévité tels l'environnement, le mode de vie, une alimentation saine et équilibrée, des soins médicaux réguliers mais surtout des liens familiaux forts.

Que peuvent nous apporter ces personnes âgées ? Comme le dit si bien le célèbre proverbe africain « *Quand un vieillard meurt, c'est une bibliothèque qui brûle* », ne laissons pas partir nos anciens avec tous leurs savoirs.

Imaginons un peu le nombre d'événements dont ces centenaires ont été témoins ou acteurs au cours de leur vie ! Tout ce qu'ils pourraient nous raconter sur le mode de vie des individus, de leur commune, avec ses maisons, ses rues boueuses, empierrées ou pavées, son église et ses cérémonies, son école avec ses bancs de bois et ses encriers qu'un élève était chargé de remplir chaque matin, au son de la cloche qui appelait les petits écoliers. Que pouvait-on acheter dans ses magasins : débit de la régie et autres. Ou encore son bureau de poste, ses moyens de transport et surtout ses habitants, leur façon de s'habiller, de se nourrir, de s'éclairer, la lessive à la rivière, le repassage à l'aide des fers chauffés sur le tesson à charbon, leurs occupations, leurs professions, leurs distractions en tant qu'adultes mais également les jeux pratiqués par les enfants..... Les guerres avec leurs restrictions ainsi que la débrouillardise et l'inventivité dont ils ont fait preuve durant ces années noires ; les mouvements sociaux, les événements politiques, historiques..... L'arrivée de l'eau courante, de l'électricité, de la voiture, du téléphone, de la radio, de l'avion, leur plus ancien souvenir...etc...etc Mais également les valeurs transmises : morale, éducation, importance du travail, le courage manifesté tout au long d'une existence difficile, mais adoucie par une grande solidarité familiale, entre voisins et dans le quartier.

Allons plus loin : et si nous demandions à "Man Doudou" de nous rapporter ce que lui racontait sa propre grand-mère. Nous sautons allègrement les années et par la bouche de notre centenaire, entendons les paroles d'une personne née vers 1850 ! N'est-ce pas fantastique ? En tenant la main de " Man Doudou", à travers elle, je tiens la main qui jadis se blottissait dans celle de sa grand-mère et je franchis les siècles ! Quelle belle leçon d'histoire !

Notre Martinique a-t-elle été, dans son passé, une pépinière aussi riche en centenaires ? Y a-t-il eu des centenaires dans notre histoire ? Nous n'avons pas procédé à une recherche systématique mais avons relevé quelques cas.

A Macouba dans le registre des esclaves :

- Catherine + 6/7/1691 à 100 ans.
- Une autre esclave non dénommée + 6/1/1695 à 100 ans
- Brigitte + 15.9.1839 à 100 ans
- Marie Reine + 21.3.1841 à 101 ans
- Marie Ursule Veuve de Jean Baptiste + 11.3.1849 à 102 ans

Au Robert :

- IMBERT Magdeleine Balthazard + 1/2/1755 à 108 ans

Au François :

- SIMON dit ROGEMONT Catherine + 23/7/1792 à 100 ans
- PERRÈRE dit LAMARE Michel + 20/4/1809 à 110 ans

A Saint-Pierre :

- LOUISOR Pierre + 15/5/1803 à 110 ans
- Etienne + 26/5/1804 à 110 ans, dont voici l'acte de décès :

« *L'an mil huit cent quatre, et le vingt six mai, j'ay donné la sépulture à Etienne, se disant nègre libre de la Tartane paroisse de la Trinité, qui voyageait dans les environs et âgé de cent dix ans. En foi de quoi j'ay signé. L'Huillier, Augustin, Curé* » (A.D.M 5MI 174)

Dans le n°15 de *Notre Bulletin*, Georges Alier cite : Marie Anne, aïeule des YOYOTTE, décédée le 15.10.1843, à l'âge de 102 ans

Ces personnes, avaient-elles réellement l'âge mentionné dans les actes ? On ne peut en être sûr, car les âges sont souvent approximatifs à cette époque. On peut tout de même supposer que ces personnes étaient d'un âge avancé.

Notre rôle en tant que généalogistes : faire parler les anciens, engranger le plus de témoignages des personnes de notre entourage. Cela nourrit notre généalogie et nous permet de replacer nos ancêtres dans un contexte social, économique, historique mais également de laisser une trace à nos enfants vivant à l'ère technologique, sans aucune idée de ce que pouvait être la vie dans une commune, la vie tout court, il y a 50 ou 100 ans. Il faut sauver de l'oubli ces témoignages d'une valeur irremplaçable, part essentielle de notre patrimoine. Certes, le progrès et le développement nous poussent à aller vers l'avant mais nous ne devons pas pour cela perdre notre âme.

Je remercie toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de répondre à mes interrogations et en particulier :

Le service Documentation du Conseil Général - la DSDS - la Caisse Générale de Sécurité Sociale Service de retraite, régime général et secteur agricole – l'IRCOM Service retraite - le CCA S du Lorrain

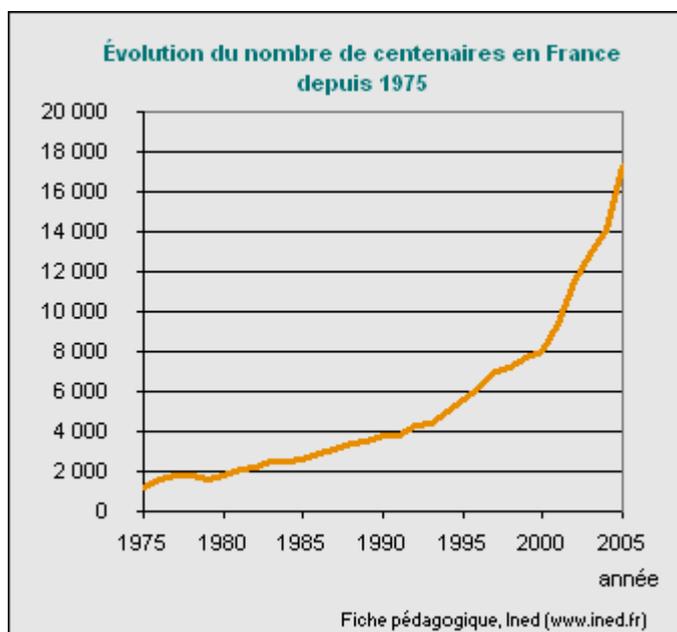
E. CLAIRIS-GAUTHIER

P.S. Aux membres de l'AMARHISFA, sympathisants et amis généalogistes, vous avez un ou une centenaire dans votre famille, parmi vos amis et connaissances ou un acte trouvé au cours de vos recherches ? Que penseriez-vous de constituer un répertoire des centenaires de la Martinique. Prendre contact avec certains d'entre eux, de leur famille et arriver peut-être à déterminer si cette composante génétique de longévité se vérifie également dans notre population.

Contact : E.Clairis-Gauthier Tel : 0596 71 57 76

## Documents annexes

Evolution du nombre de centenaires en France



Source INSEE 1999 Martinique, Métropole

### 1. Personnes de 60 ans et plus par âge quinquennal

	<b>Martinique</b>	<b>%femmes</b>	<b>métropole</b>	<b>% femmes</b>
<b>60 à 64 ans</b>	16 197	53,6	2 726 225	51,8
<b>65 à 69 ans</b>	13 940	54,4	2 757 853	53,8
<b>70 à 74 ans</b>	12 069	55,7	2 489 138	56,4
<b>75 à 79 ans</b>	9 317	57,9	2 166 683	59,6
<b>80 à 84 ans</b>	5 839	60,1	914 684	63,5
<b>85 à 89 ans</b>	3 724	65,5	921 818	69,1
<b>90 à 94 ans</b>	1 570	68,5	390 389	75,4
<b>95 à 99 ans</b>	541	75,4	99 744	80,7
<b>100 ans ou plus</b>	92	84,8	11 593	87,3
<b>Total</b>	63 289	56,7	12 478 127	57,7

Insee 1999 Source : *Recensement de la population de 1999*

## A la rencontre de quelques familles d'esclaves de Macouba

C'est avec une grande émotion et beaucoup de bonheur que je suis ici à Macouba afin de vous présenter quelques uns de vos ancêtres. Ces ancêtres, je les ai découverts à l'occasion d'une étude sur le mariage des esclaves. A travers cette étude, nous avons constaté que dans certaines habitations, et notamment à Macouba, les esclaves avaient la possibilité de se marier, de fonder une famille, d'élever leurs enfants comme toute personne digne de ce nom. Nous avons vu comment ils se sont pour cela, battus contre la société esclavagiste, contre la loi afin de faire reconnaître leur droit. Ces documents nous montrent l'importance qu'ils attachaient à leur famille et par ce travail, je veux rendre hommage à nos ancêtres esclaves qui ont su, malgré une existence pénible, nous transmettre l'amour de la famille et la valeur qu'ils y attachaient.

Lorsque nous faisons des recherches généalogiques, nous nous heurtons la plupart du temps à une barrière bien souvent infranchissable : la date fatidique de 1848. En effet, quand nous arrivons à l'esclave sur le registre d'individualité, nous ne pouvons aller plus loin, et ceci pour plusieurs raisons : les registres d'esclaves sont très rares. Ceux qui existent sont souvent incomplets, ou en très mauvais état et de ce fait non consultables.

Autre difficulté, les esclaves n'ont pas de nom. Seul un prénom, parfois deux ou un surnom les identifie. De plus vous n'avez qu'une date approximative : « âgé d'environ 18 ans », il peut être âgé en réalité de 15 à 20 ans. Imaginons : je cherche Joseph né vers 1815. Je peux n'en trouver aucun pour toutes les raisons énumérées précédemment mais je peux également en découvrir plusieurs et dans ce cas, lequel choisir : Joseph fils de Claire, Joseph fils de Lucie ou Joseph fils d'Elisabeth ... ?

J'ai eu beaucoup de chance avec votre commune. ! Un jour, parmi les registres paroissiaux remis par l'évêché aux ADM, je suis tombée sur la paroisse Sainte Anne de Macouba. Cette paroisse m'a offert 22 registres d'une incroyable richesse, partant du XVII<sup>ème</sup> siècle jusqu'à 1848, hormis quelques lacunes ou registres perdus. Si j'ajoute à ces registres les récits des premiers chroniqueurs, je veux parler des pères Mongin, Dutertre et Labat,

nous pouvons, grâce à eux, suivre la vie de la paroisse, les travaux, les événements, la vie de la population.

Le père Labat a desservi la paroisse de Macouba de 1694 à 1696. Voici comment il nous la décrit « *Le quartier possédait alors cinq habitations sucrières et produisait par ailleurs du roucou, de l'indigo, du cacao et du manioc. On y comptait mille trois habitants dont six cent quatre vingt seize nègres petits et grands.* » Il raconte les travaux effectués pour remettre l'église en état, le presbytère et son jardin, ses randonnées à travers les mornes et les précipices, en grand danger de se rompre le cou afin d'aller porter secours à quelque malade ou mourant. Une autre de ses tâches était d'instruire, de baptiser et marier les esclaves. Il célébrait alors la cérémonie appelée mariage canonique. Ces actes sont retranscrits par le curé sur les registres paroissiaux.

Pour cette recherche de couples mariés, j'ai donc travaillé à partir des prénoms de l'époux et de l'épouse et/ou du père et de la mère pour les actes de baptême. J'ai dû également prendre en considération le nom du propriétaire et celui de l'habitation sur laquelle ils vivaient. C'est ainsi, à l'aide de toutes ces données réunies ou recoupées, que j'ai pu reconstituer des familles.

Je tiens à préciser que les mariages mentionnés sont des mariages canoniques, c'est-à-dire religieux, célébrés par le curé, en présence de quatre témoins. En effet, le mariage canonique est le seul possible pour les esclaves, même après l'institution de l'état civil à la Martinique en 1805 qui ne reconnaît pas d'état civil aux esclaves. Il a fallu attendre 1851 pour que le mariage canonique des esclaves soit reconnu officiellement. Alors, afin de se prémunir contre toute mauvaise surprise due au vide juridique concernant leur mariage, certains décident de se marier de nouveau. C'est ainsi que l'on peut trouver après 1848, de nombreux actes de mariage de nouveaux citoyens. Ce sont bien souvent des actes de régularisation de personnes déjà mariées canoniquement. Ici, à Macouba, parmi ces actes de mariage célébrés par l'officier de l'état civil après 1848, plusieurs ont pour témoin Charles Auguste Bisette alors député de la Martinique. Il est, avec Pécoul à l'origine de la loi du 6 décembre 1850 qui reconnaît la validité du mariage canonique des esclaves.

En voici un exemple :

ADM Registre de mariage des esclaves de la  
paroisse de Macouba

26J 15/27 1790 à 1851

Année 1817 Acte n° 60

**Mariage de Prosper nègre, et Marie  
Claudine négresse**

*Le vingt deux novembre mil huit cent dix sept,  
après les publications d'usage, et le  
consentement de leurs maîtres, j'ai conjoint en  
légitime mariage le nègre Prosper, de nation  
Ibo, et la négresse Marie Claudine, fille  
naturelle de Lucrèce, en présence de Gabriel,  
de Jean Rémy, de François et de Rémy, tous  
esclaves de M. Fortier Dupotiche habitant de  
cette paroisse.*

Signé : Wagner, Desservant

(Le 20 janvier 1849, avec leurs enfants et petits  
enfants, ils recevront le nom de TAVERNY)

Je vais maintenant vous présenter un tableau sur  
lequel j'ai réuni un certain nombre de familles que  
j'ai pu reconstituer. Pour cela, j'ai relevé, dans un  
premier temps, tous les actes de mariage puis tous  
les actes de baptême d'enfants légitimes d'esclaves  
afin d'attribuer ses enfants à chaque couple. Travail  
délicat car les esclaves n'ayant pas de nom, il a  
fallu se baser uniquement sur les prénoms. Leur  
nom de famille ou patronyme ne leur a été octroyé  
qu'à l'abolition de l'esclavage.

Nous allons examiner le tableau colonne  
par colonne. Dans la première colonne, pour plus de  
facilité figure le nom attribué en 1848, qui est porté  
encore de nos jours par certains d'entre vous.

La deuxième et la troisième colonne nous  
donnent les informations concernant l'époux et  
l'épouse. : le prénom de leur père et/ou de leur  
mère, éventuellement leur décès Certains d'entre  
eux sont des enfants légitimes, c'est ainsi que vous  
pourrez voir sur les arbres généalogiques exposés  
plusieurs générations de familles esclaves.

Dans la quatrième colonne, nous trouvons  
les enfants avec leur date de naissance ou de  
baptême quand elle figure sur le registre.

Dans la colonne Observations, quelques détails  
supplémentaires sont apportés. Nous remarquons  
que certaines familles ont choisi le prénom du père  
comme nom de famille.

Grâce à la richesse exceptionnelle des  
registres de Macouba, vous allez faire des envieux,  
car beaucoup de généalogistes seraient heureux  
d'avoir, comme vous, la possibilité de remonter  
plusieurs générations d'esclaves.

E.CLAIRIS-GAUTHIER

## FAMILLES RECONSTITUÉES

Nom attribué	Epoux	Epouse	Date du x	Enfants	Observations
<b>AVENEL</b>	Julien	Jeanne Rose Julienne	19.5.1838	Légitime 6 enfants dont on ne donne pas les prénoms	Les prénoms des enfants se trouvent dans le registre d'Individualité
<b>BELLEFIN</b>	St Prix + 4.9.1842 à 52 ans	Reine (capresse) + avant 1849 leg de Marcel, et Olive	6.2.1819  11.4.1801	Sylvain Marguerite Moïse ou Maurice Marie-Justine Clotilde	Voir arbre généalogique
<b>BOCQUET</b>	Joseph Fils de Claire	Marie- Michel Fille de Véronique	15.11.1817	Frédéric Benoît-----  Michel----- Véronique Bastienne	x 16.2.1833 & M. Justine x 6.11.1847 & Barbe Voir arbre généalogique le nom existait avant 1848
<b>BOUQUETY</b>	Joseph « nègre de nation mandrine » + avant 1826	Marine o ≈ 1772 fille de Marie Catherine	31.5.1817	Elysée o ≈ 1794 Marinette o ≈ 1800 Jean Joseph o ≈ 1807	
<b>DUCTEIL</b>	Georges Fils de Percide	Belzamine + avant 1849 Fille de Lisette	20.7.1829	Vincent b 14.3.1830 Joseph Ste Rose o 8.7.1833 Robert o 28.6.1835	
<b>GABRIEL</b>	Gabriel + avant 1851 Leg de Laurent et Emilie	Rebecca + Avant 1851 Leg de Jean Baptiste et Scholastique	2.7.1797	Casimir o 4.3.1800 Jérôme o 16.7.1802--  Pélage o 26.9.1804 Corneille b 24.6.1811- Régis o 17.12.1814	x 4.3.1851  x 3.3.1851 Le prénom du père décédé devient nom
<b>HONORIEN</b>	Honoré	Dorothée	Avant 1793		Le prénom sert de base au nom
<b>MOSCOU</b>	Augustin + avant 1849 Fils d'Agnès.	Sophie + avant 1849 Fille de Martine.	9.5.1801	Auguste o 15.10.1802 Marie Augustine 28.9.1804 Rosalie o 5.6.1807 Augustin o 28.11.1817 Gédéon o ≈ 1824 Maxime	Voir arbre généalogique
<b>ROMANUS</b>	Augustin lég. de Mathias et Marie Thérèse. + avant 1851	Adélaïde Fille de Félicité. + avant 1851	28.6.1800	Romain 19.12.1800 Olympie o 13.9.1806 Féréol o 12.9.1809 Elysée o 30.4.1612 Marie Ursule o 7.4.1815 Julienne 2.5.1819	

<b>SELIM</b>	Selim + avant 1841 lég. de Augustin et Anne	Balbine o ≈ 1777 fille de Rose	17.2.1827	Maxime Pantaléon Jean-Baptiste juliette	Le prénom du père décédé devient NOM
<b>TAVERNY</b>	Prosper o vers 1789 Nègre Ibo, né en Afrique commandeur	Marie Claudine Fille de Lucrèce	22.11.1817	Agathe o 1.7.1821 Germain o 20.6.1823 Claude-----	x 20.2.1846 & Marie- Claire
<b>MARIELLO</b>	Hippolyte Fils de Emiliette	Germaine Fille de Jeanne-Rose	5.5.1847	Marie-Louise Lise Marie-Noëlle André Germain Marie-Claire Isaac	

## Les registres d'individualité du Macouba

Le Macouba possède trois registres d'individualité de 500 à 600 actes chacun, représentant 1717 nouveaux livres. La population esclave de la commune s'élevait en 1847 à 1784 personnes. Tout le monde a été enregistré. Seize personnes ont été enregistrées en double et il y a quatre actes « bis », d'où un nombre d'actes différent du nombre des personnes.

Ces actes ont été établis de 1849 à 1865, en grande partie dès 1849 puisque 32 actes seulement l'ont été de 1850 à 1865.

Les derniers actes établis en 1865 comportent toujours un numéro au registre matricule des esclaves, registres qui avaient été pourtant théoriquement brûlés à cette date (ex. acte du 4.08.1861). Les registres d'individualité ont été versés aux archives départementales par la mairie du Macouba fin décembre 1994, mais n'ont pas été référencés avant 2005-2006.

487 noms ont été donnés ;

Notons une particularité des actes d'individualité du Macouba : 16% de noms africains ont été donnés, nombre plus élevé que la moyenne en Martinique : 13% alors qu'on compte seulement 4% d'Africains parmi les nouveaux livres.

Voici quelques noms africains attribués au Macouba : MASPIMBY, BAKOUMA, BOBOAVIA, LINDO, YOGUIAL, DIMBA, BINGA, MAKANGUIA, JINGA.

On y trouve aussi des noms pittoresques concernant la culture de la canne ou la moralité de l'individu : CANNENTERRE, CANNENPOSSE, (canne en pousse ?) PUNCHAMORT (la distillerie J.M.n'est pas loin!)

Le Macouba comporte la plus forte proportion de noms tirés de l'environnement naturel (géographie physique et politique, plantes, fruits, animaux) de la Martinique : 6% par rapport à la totalité de types de noms donnés (Martinique 4 %) ex. PRUNE, ROSSIGNOL, ORANGER, RAVIN, ORAGEUX, PAILLE, PERDRIX, mais on a aussi VATICAN, MOSCOU, MORAVIE, TAVERNY, VAUCLUSIEN.

On relève également une plus forte proportion de noms anglais ou irlandais : 2% (Martinique 0.8%) ex. WILSON, (esclave né à Philadelphie), WILTORD, COOK, BEURC, autre transcription de BOURK, famille d'Irlandais établie au Macouba depuis 1698 : Nicolas de Bourke a été conseiller au Conseil souverain en 1815.

Si Macouba comporte comme toutes les autres communes des noms venant de l'Antiquité comme BACCHUS, certains font aussi référence à l'histoire militaire, personnages ou lieux historiques : ARCOLE, VOLTIGEUR, MANDRIN, SALADIN, ou encore à des métiers comme SALPETRIER.

On relève également des noms plus curieux : CARABOSSE : il s'agit d'une nouvelle libre prénommée Pascaline, âgée de 27 ans, ESCAVOCAF (serait-ce une déformation d'esclave cafre ?)

CAKIN s'y trouve aussi, dérivé du néerlandais, il s'agirait de la caque, barrique de harengs salés. Certains noms sont tirés du créole MATHIELY, METRASLY.

Les registres paroissiaux du XVIII<sup>e</sup> siècle sont très intéressants : on y relève des actes de baptêmes d'enfants métis avec mention du nom du père libre ainsi que des baptêmes de Caraïbes. Le 2 août 1691 baptême de Guillaume, fils en légitime mariage de Guillaume Durand et de Marguerite Valez, me voici donc membre de la communauté du Macouba ! quel trait d'union entre les siècles !

Guillaume DURAND

## **Immigration indienne**

### **Le voyage et la vie sur l'habitation**

Au lendemain de l'abolition de l'esclavage, les nouveaux libres ivres de leur toute nouvelle condition, ne veulent plus rester sur ces lieux pleins du souvenir de leurs humiliations passées ; en désertant massivement les habitations, ils fuient le souvenir d'un statut infamant.

La nécessité d'un renouvellement de la main d'œuvre dans les champs de canne se révèle alors indispensable, et le décret du 13 février 1852 en fixe les conditions sous la forme de contrats de travail.

De nouvelles immigrations sont tentées, le recrutement d'Européens est vite abandonné, les contrats des Madériens et des Chinois reviennent trop cher, l'enrôlement des Africains en gardant les formes anciennes de recrutement par intermédiaire, n'a pas les apparences d'un contrat librement accepté, ce qui ne peut être toléré par la communauté internationale : à partir de 1853, l'immigration indienne est décidée pour répondre aux besoins de la colonie de la Martinique.

Ce choix a fait l'unanimité des planteurs après une visite à Trinidad, alors colonie anglaise, et qui, dès 1835, avait introduit un grand nombre d'Indiens dans ses plantations. Après ce voyage, une centaine de travailleurs indiens sont arrivés de Trinidad, mais très vite ces échanges ont été abolis pour éviter des conflits entre les deux îles. Il a été décidé de procéder au recrutement de tous ces travailleurs réclamés par les planteurs dans les comptoirs français de l'Inde.

Le Conseil général de la Martinique voudrait organiser seul ce « commerce », mais Napoléon III et son ministre Ducos confient à des compagnies commerciales installées sur place le

soin d'organiser le recrutement et le transport des futurs travailleurs en respectant un cahier des charges précis. En 1864, un contrat de transport est signé avec la Compagnie Générale Transatlantique, traité affiné ensuite par les stipulations du traité entre la France et l'Angleterre concernant le recrutement et le transport des travailleurs indiens.

Le recrutement sur place est confié à des agents recruteurs, les « mestrys » qui parcourent la campagne en promettant la fortune à ceux qui acceptent de s'expatrier pendant cinq ans, vers une île idyllique et pas très lointaine. Les candidats au départ sont réticents, il existe en Inde un interdit formel, le « kalapani » qui menace de malédiction celui qui quitte le pays pour traverser les « eaux noires de l'océan »... les paysans sollicités, en premier lieu, puisque l'on recherche des travailleurs agricoles, sont difficiles à convaincre, ils ne veulent pas quitter leur coin de terre. Le recrutement est hétérogène, des individus sont enlevés, quelques navires seulement emporteront une majorité de laboureurs, tel le « British Navy »

Très vite, pour arriver à obtenir le contingent nécessaire au départ du bateau, il y aura des incursions en territoire anglais et ces raptus provoqueront des protestations du gouvernement anglais. Etat de fait ... qui entraîne la signature, en 1864, d'une convention entre la France et l'Angleterre autorisant un plus large recrutement. Les difficultés de recrutement sont réelles car il est difficile d'avoir le nombre de passagers disponible à l'arrivée du bateau transporteur ; Le séjour des candidats à l'exil dure plus longtemps que prévu dans les dépôts, et il se produit à un certain moment un mouvement de protestation des Indiens contre la déportation programmée de leurs compatriotes.

Les bateaux ont été aménagés pour ces expéditions : en lisant les instructions précises et paternalistes qui doivent régir tous les aspects de la vie quotidienne sur le bateau, on peut penser qu'il s'agit presque d'une croisière ! Des repas abondants, équilibrés et réguliers, de l'exercice, des « égards », que demander de plus ! La réalité du voyage peut être approchée car sur chaque navire le convoi est accompagné d'un médecin qui doit faire un rapport des différents incidents du voyage. Le capitaine lui-même tient son journal de bord, et ces documents divers permettent d'avoir une vue réaliste des conditions de cette traversée qui dure plus de trois mois.

Pour faciliter l'insertion des immigrants sur leur futur lieu de travail, la consigne générale est d'uniformiser le régime et de donner une nourriture comparable à celle qu'ils trouveront à leur arrivée, ceci, sans tenir compte des interdits religieux : des

Hindous se voient proposer du bœuf et les Musulmans du porc, ce qui suffit à provoquer des conflits difficiles à calmer... par de bonnes paroles. Pendant la traversée, de cent jours et plus, les terribles différences de température, les coups de vent, les gigantesques paquets d'eau qui envahissent l'entrepont lors du passage des « quarantièmes rugissants » sont des paramètres incontournables : des conditions qui entraînent fractures diverses, otites, laryngites et angines, et qui motivent aussi des débarquements au Cap (ce qui a permis l'essor de cette cité à la population presque totalement indienne.) Les provisions insuffisantes d'eau ou de nourriture, les vêtements inadaptés et les couvertures déchirées sont signalés dans les rapports des médecins de bord. La promiscuité et la longueur du voyage rendent les rapports difficiles et ont donné lieu à des plaintes devant le tribunal correctionnel, ainsi des incidents entre marins et immigrants signalés à bord du Mansart, pour des larcins divers de nourriture vu l'insuffisance des rations, ou alors pour les rapports avec les femmes...

Le gouvernement français veille, lui, à ce que des excès ne soient pas commis, ainsi un voyage qui avait duré un temps trop court par rapport à la norme a amené une enquête prouvant que l'escale pour le renouvellement de l'eau potable n'avait pas été faite à Sainte-Hélène. La compagnie générale transatlantique spécialisée dans le transport des convois d'immigrants a employé des médecins de bord dotés de grandes qualités humaines qui ont essayé de proposer des améliorations des conditions de transport, ainsi qu'il leur avait été demandé. Ils ont essayé de communiquer avec les « mestrys » accompagnateurs, pour tenter à la fois de satisfaire leur curiosité quant à la provenance des immigrants, des langues qu'ils parlaient, de leur religion, ce qui a laissé des renseignements précieux sur la composition des convois. La nécessité d'avoir un certain contingent de femmes s'impose car les Indiens gardent la nostalgie d'une vie familiale et ne choisissent pas au début de femmes créoles.

A l'arrivée, une quarantaine est instaurée pour éviter la propagation d'épidémies, puis ce sont les formalités d'attribution et le départ pour les habitations. Chaque planteur doit remplir une demande de main d'œuvre par laquelle il prend un certain nombre d'engagements envers les travailleurs qui lui sont alloués. Les demandes sont nombreuses et le quota de travailleurs attribués limité à une dizaine par planteur. Sur l'habitation, les conditions sanitaires et de logement sont très précaires dans de grands baraquements collectifs en bois, seule une partie du salaire est versée sous

forme de bons à négocier à la boutique de l'habitation, les rations sont ridicules et les Indiens ne sont pas habitués à consommer nos légumes, et souvent ils les échangent contre de l'alcool, au détriment de leur santé.

A la fin du contrat, les comptes doivent être apurés selon la convention en vigueur : rembourser le prix du billet, et récupérer le pécule restant... Dès le début de l'immigration, l'arrêté du 27 mars 1852 permet de convertir les amendes et les condamnations en journées de travail. Les nouveaux venus sont impuissants devant les interprétations abusives et les injustices qui leur sont imposées : un litige fréquent concerne le décompte des jours de travail : on travaille six jours par semaine, mais le samedi utilisé pour remettre de l'ordre n'est pas compté. Pour une journée d'absence on doit deux journées de travail, et chaque partie a une comptabilité différente pour le nombre de jours restant à effectuer pour honorer le contrat. Les conflits se multiplient et la résistance s'organise : abandon des habitations, incendies des cases à bagasse, répression ...

Les planteurs sont favorables au renouvellement du contrat après cette période d'adaptation et malgré les difficultés subies, beaucoup d'Indiens s'installent dans le pays, surtout s'ils ont fondé une famille : il n'est pas simple alors de résoudre le problème du transport.

L'immigration indienne se caractérise par un pourcentage élevé de morts : le dépouillement des archives d'une petite commune comme Macouba permet de constater l'hécatombe surtout dans les premiers mois de l'arrivée, les mauvaises conditions du voyage ont accentué la fragilité des immigrants et, à la Martinique, les conditions sanitaires ne sont pas comparables à celles d'aujourd'hui : la sous-alimentation chronique, les désillusions, expliquent en partie les 57% de morts sur le nombre total des arrivées.

La fin de l'immigration indienne décidée par le Conseil Général en novembre 1884 se passe dans un climat très tendu, vu les difficultés économiques dues à la mévente du sucre, le mauvais état des finances du Conseil général et les revendications des premiers travailleurs de la colonie qui accusent les Indiens de provoquer par leur présence et leur statut de contractuel à la fois le chômage et les faibles salaires... L'arrêt de l'immigration est décidé et les Indiens deviennent des étrangers indésirables... mais on ne leur propose pas de bateaux pour repartir et c'est la clochardisation pendant des années dans les rues de Fort de France.

Le gouvernement a pu limiter les morts pendant la traversée en ne prenant en compte, pour le règlement, que le nombre de « débarqués » mais au retour des « non-valeurs », la vigilance est moindre et le nombre de morts durant le voyage est éloquent, ce sont des loques humaines survivantes qui arrivent chez eux. L'état des travailleurs arrivant des colonies françaises est tel qu'un décret de novembre 1888 du gouvernement britannique interdit tout recrutement de travailleurs en direction des colonies françaises.

Malgré les polémiques de certains auteurs, le bilan de l'immigration indienne a été positif pour l'économie de la Martinique au moment de son installation au XIX<sup>e</sup> siècle et a laissé des traces encore sensibles dans notre vie quotidienne.

Liliane MANGATAL

## COLETTE : un écrivain d'origine martiniquaise?

Celui qui a sous les yeux la photographie de Colette ne peut pas ne pas être frappé de l'aspect frisé de la chevelure de l'auteur des *Claudine* et du *Blé en herbe*.

Pour le lecteur non averti, précisons que Colette n'est pas le prénom mais le nom de l'écrivain et qu'elle est la fille de Jules Colette et de Sidonie Landois. Née dans l'Yonne en 1873, Sidonie Gabrielle Colette décède à Paris en 1954.

Toutes les études consacrées à Colette et à son œuvre soulignent que son grand-père, Henry Landois, et son arrière-grand-père, Robert Landois, étaient des mulâtres. C'est la généalogie des Landois qui va retenir notre attention.

La présidente du Cercle de Généalogie de la Marne (CG51), l'aimable Madame Jacqueline Margot, nous a fait tenir récemment la généalogie détaillée des Landois établie par M. Jacques Landois et publiée dans le n° 80 -1998- pages 229 à 232 de la revue du Cercle.

Extrait : "*L'ancêtre des Landois qui avait épousé la demoiselle Jacqueline Brunet va décéder à Reims en 1627. Il avait eu deux fils : Julian Landois né vers 1585 à Hermonville et **Thierry Landois**. C'est la filiation de ce dernier qui va nous intéresser.*

***Thierry Landois** avait épousé à Cormicy la demoiselle Nicole Goulin; d'où un fils, **Pierre Landois**, né à Cormicy en 1613 et décédé à Sapigneul, hameau de Cormicy, en 1682. Il avait épousé la demoiselle Barbe Guyart décédée à La Neuville, hameau de Cormicy, en 1704 âgée de 75*

*ans; d'où un fils, **Guillaume Landois**, décédé en 1727. En 1697 il avait épousé Perrette Loiselet qui va décéder à La Neuville en 1728; d'où deux fils **Henry** et **Jean-Louis**.*

***Henry Landois** né en 1702 et décédé en 1759 avait épousé en premières noces la demoiselle Druet et en secondes en 1729 la demoiselle Anne PrévotEAU; d'où un fils, **Jean-Louis Landois** né à Cormicy en 1736 et décédé à Orainville (Aisne) en 1820. Il avait épousé **Marie-Jeanne Gaumont** qui va décéder à La Neuville en 1786. D'où un fils **Robert Landois** né à Cormicy en 1768 et décédé à Charleville (08) en 1838. Il avait épousé en premières noces Anne-Marie Mathis née à Grandpré (08) en 1769 et décédée en 1824 à Charleville et en secondes Marie-Antoinette Migeot.*

*Du premier lit est issu **Henry Landois** né en 1792 à Charleville et décédé à Lyon en 1854. Il avait épousé à Versailles en 1815 Sophie Chatenay (1792-1835) d'où une fille **Sidonie Landois** née à Paris en 1835 et décédée à Coligny (45). Elle avait épousé Jules Colette, le père de **Sidonie Gabrielle Colette**."*

Les Landois sont originaires de la région Champagne-Ardenne. De confession religieuse ils sont protestants. En 1598 Henri IV, par l'édit de Nantes, accordait à ces derniers la liberté de conscience. Un siècle plus tard, en 1685, par la révocation de cet édit, Louis XIV entreprit de les forcer à se convertir au catholicisme ce qui entraîna l'émigration massive des adeptes de la religion réformée. 1685, c'est également l'année de la publication de l'édit connu sous le nom de Code Noir dont le professeur Louis Sala-Molins a pu dire que c'était le texte juridique le plus monstrueux de l'histoire moderne.

*"Robert Landois descend des huguenots champenois qui au XVII<sup>e</sup> siècle ont trouvé refuge à la Martinique." (2)*

Dans leur ouvrage *Personnes et familles à la Martinique au XVII<sup>e</sup> siècle* (1) Jacques Petitjean-Roget et Eugène Bruneau-Latouche vont nous fournir de précieux renseignements sur les Landois à la Martinique. En 1664 l'île est divisée en huit compagnies de milice dont celles de Levassor, de Verpré et de Cornette qui sont subdivisées en "cazes". A chaque recensement : 1660, 1664, 1671, 1680, la composition de chaque caze est détaillée.

En 1680 "*Rolle de la compagnie du sieur de Verpré, premier capitaine d'infanterie en cette isle Martinique de tous les habitants femmes, enfans, serviteurs, engagés, sauvages et sauvagesses, mulâtres, mulâtresses, nègres, nègresses, neigrillons et neigrillonnes qui sont dans l'estendue de sa dite compagnie depuis la rivière du fonds de*

*Charpentier jusqu'à celle de Macouba suivant l'ordre de Monsieur le général de Blénac".*

La caze n° 84 de la compagnie de Verpré est composée de Mathurin Biroteau, 38 ans, de sa femme, née Marguerite Dugain, 38 ans, de Jean Landois 17 ans de Pierre Landois 13 ans de Marguerite Landois 8 ans, de Catherine Biroteau leur fille 5 ans, de Christophe Prevost 39 ans, de Christophe Prevost son fils mulâtre de trois ans. Trois négresses de 19 à 49 ans, 5 négrillons de 3 à 8 ans, une négrillonne de 11 ans.

Marguerite Dugain avait épousé en premières noces Jean Landois (père). Ils eurent trois enfants : Jean, né au Macouba en 1663 qui va épouser en 1698 Rose Billard, Pierre, né en 1667 et Marguerite née à Basse-Pointe en 1671. Elle va décéder en 1753 au Macouba. Elle avait épousé en 1688 à Basse-Pointe Jean Plissonneau.

En secondes noces Marguerite Dugain va épouser Mathurin Biroteau le maître de la caze n° 84. leur fille Catherine est âgée de cinq ans en 1680 ce qui signifie que Jean Landois était décédé avant 1675.

Au recensement de 1677 on trouve un François Landois - caze n° 63 - ainsi qu'un nègre et une négresse dans la compagnie de Monsieur Cornette au Fort Royal. En 1664 - caze n° 88 - François Landois faisait partie de la Compagnie de M. Levassor; il était alors âgé de 32 ans.

Toujours dans l'ouvrage précité on relève en 1664 dans la même Compagnie un Jacques Landois, 40 ans, sa femme Madeleine née Ravon qu'il avait épousé à Bordeaux. Ils eurent trois fils : François né à Saint-Pierre en 1669, y décédé en 1739. il avait épousé à Saint-Pierre en 1703 Marie-Anne Barberin d'où deux fils François et Jacques. Les deux autres fils de Jacques : Christophe né en 1672 à Saint-Pierre et Pierre né en 1675. On compte encore dans la caze 9 esclaves noirs, 11 noires, 6 négrillons et 1 "trente-six mois" (engagé)

La compagnie Levassor était implantée dans le quartier dénommé "La Montagne d'Irlande" entre Saint-Pierre et le Prêcheur. Aujourd'hui encore une plaque indique où se trouve ce quartier.

Selon Charles Francis et Fernande Gontier<sup>(2)</sup> "En 1671 alors qu'en France la répression contre les protestants s'intensifie, l'ancêtre direct de Colette, le champenois Pierre Landois est recensé à la tête d'une caze Le Vasseur. Il a un serviteur noir et pas de femme. Il a laissé en Champagne sa femme et son fils Guillaume né en 1664, le premier Landois à être inscrit dans les registres paroissiaux. Une prudente précaution car dénoncés, dépouillés de leurs biens, de nombreux huguenots font des conversions de raison, d'autres s'exilent dans les pays protestants européens, les

*plus hardis vont chercher fortune dans cette vaste et vague entité : les îles d'Amérique. C'est ce que fait Pierre Landois après s'être assuré que son fils, dûment baptisé, sera à l'abri jusqu'au jour où il pourra le faire venir là où la fortune ou la Providence l'auront établi."*

Pierre Landois va revenir en France où il va décéder en 1682.

Le caractère mulâtre apparaîtra avec la naissance de Robert Landois en 1768.

Hortense Dufour, une autre biographe de Colette<sup>(3)</sup> nous dresse un portrait peu flatteur de Henry Landois, son grand-père :

*"Le daguerréotype accroché au mur est une photographie (...) que Colette âgée conservera non sans tendresse. On y voit nettement "un homme de couleur" un "quarteron" haut cravaté de blanc, l'œil pâle et méprisant, la lippe nègre qui lui valut son surnom. (le Gorille , ndlr)*

*"Il est laid, mais bien fait" disait Sido, et "séduisant malgré ses ongles violets". Gare à ce gorille : il est la coqueluche des femmes qui flairent son joug sensuel (...) Il est habile à manœuvrer sur l'échiquier de sa sensualité des pions femelles (...)° Son teint foncé, sa lippe et ses cheveux crépus ont levé en regard des blancs ce dégoût dont il se venge en séduisant leurs femmes. Le Gorille a quelque chose de félin capable de saillir n'importe quelle femelle, aussi civilisée se croie-t-elle, d'un bond silencieux (...) Sido autrefois, Colette en ses livres, démêlent d'une sûre observation la part animale en l'homme et celle humaine en la bête.*

*Henry Marie Landois est né en France à Charleville dans les froides Ardennes. Il est le fils de Robert Landois le créole né en Champenois et de Anne-Marie Mathis, Ardennaise. Son père possède la plus belle épicerie en denrées exotiques de Charleville : on y trouve le chocolat, le café, le thé, le poivre noir, la cannelle, cette poudre brune si parfumée tirée de l'écorce d'un certain arbre des pays chauds (...) Denrées-trésors durement cultivés à la sueur des esclaves de la Martinique, des Antilles, de l'île Bourbon, des Mascareignes. Le mépris du Gorille ne vient-il pas aussi de cette mémoire du rejet homicide de sa race et sa religion. Il a tout appris des luttes de son père le mulâtre, menacé d'être déporté avec les siens pour appartenir à la religion réformée (...) Robert a toutes les audaces y compris celle de séduire Anne-Marie Mathis fille d'un batelier champenois (...) Son créole fait d'elle "une dame" (...) La maison compte un commis, une servante, un jeune serviteur noir bien traité : on prône le mythe du bon sauvage*

Toutefois, selon un archiviste renommé de Charleville "la généalogie des Landois ne révèle aucun ancêtre nègre".<sup>(2)</sup> Soit. Mais Robert et Henry sont bien là et bien typés.

Effectivement, les Landois, depuis l'ancêtre, sont de père en fils des cultivateurs ancrés dans la France profonde. Cependant, ils savent lire, écrire et leurs signatures sont même élégantes<sup>(2)</sup>

Parodiant le fabuliste disons que si ce n'est le père c'est donc la mère.

Robert est le fils légitime de Marie-Jeanne Gaumont. Qui est-elle?

Mariée à Jean-Louis Landois à une date et un lieu qui nous sont inconnus, son acte de décès dressé en 1786 ne donne aucun renseignement sur son état civil sauf qu'elle était âgée "d'environ 49 ans". Elle serait donc née vers 1737. On est réduit à se livrer à des conjectures...

Des Gaumont, il en existe à la Martinique; il en sera question plus loin. Notons d'abord qu'en 1848, le nom d'un certain Gaumont, ouvrier horloger, figure sur la liste des citoyens chargés par le gouvernement provisoire de la République de préparer l'acte d'émancipation des esclaves dans les colonies à côté de ceux de Victor Schoelcher, Perrinon etc.

Qui est ce Gaumont?

Oruno D. Lara dans son ouvrage *La Liberté assassinée*<sup>(4)</sup> lui consacre un long paragraphe dont est extrait ce qui suit : "*Charles Gaumont, le prolétaire du groupe, est un ouvrier dont la présence symbolique s'apparente à celle d'Albert dans le gouvernement provisoire (...). Il est depuis octobre 1844 rédacteur de l'Union, bulletin mensuel des ouvriers rédigé et publié par eux-mêmes*" (...) Dans le numéro de janvier 1844 le comité appelle tous les ouvriers à signer dans ses bureaux la pétition adressée à la Chambre des députés en faveur de l'abolition de l'esclavage". Ce sera la fameuse pétition des ouvriers de Paris en date du 23 janvier 1844. Selon Nelly Schmidt, dans son ouvrage *Victor Schoelcher* Fayard, p.298, "*Charles Gaumont avait publié en 1850 un "Abrégé des calomnies contre M.Schoelcher" Paris, 1850 Ed. Soye (cf. Archives nationales dossier coté BB 18 - 1495 n 611 - Poursuites contre Gaumont 1851/1854) diffusé à Fort de France par le négociant Illide Deproge. Ils firent tous deux l'objet de poursuites par la Cour d'assises de la Martinique pour "excitation à la haine et au mépris des anciennes classes de la population coloniale délits commis par voie de presse". Condamné à un an d'emprisonnement et à 2000 francs d'amende le 21 décembre 1852, Gaumont eut bien du mal en*

1854 à faire convertir cette condamnation en une simple amende".

Notons que dans le quartier des Terres-Sainville à Fort de France il existe la "Rue de la pétition des ouvriers de Paris" et celle de "l'ouvrier Albert". L'histoire n'a pas retenu le nom de l'ouvrier horloger Charles Gaumont.

Un des décrets en date du 27 avril 1848 du gouvernement provisoire portait abolition de l'esclavage dans les colonies, cette suppression devant se faire par étapes. Perrinon, Gatine, Percin et Gaumont embarquent à bord du Chaptal qui appareille le 11 mai avec le précieux décret d'émancipation. Ils arrivent à Saint-Pierre le 3 juin. Mais à la suite de violentes émeutes les 21 et 22 mai, le gouverneur Rostoland avait dû prendre, dès le 23 mai un arrêté portant abolition immédiate et générale de l'esclavage à la Martinique

Le 21 octobre 1848, le commissaire général prend un arrêté portant création dans chaque commune de registres d'individualité destinés à recueillir les déclarations des 75934 nouveaux citoyens et à leur attribuer un patronyme. Sur le registre de la commune du Gros-Morne, nous avons relevé neuf individus qui porteront désormais le nom de Gaumont. Dans la paroisse du Gros-Morne - la commune ne sera créée qu'en 1837 - nous avons relevé dans l'ouvrage de Bruneau-Latouche et Petitjean-Roget déjà cité<sup>(1)</sup> les décès de Jacques Landois, de Christophe Landois et de Pierre Landois survenus respectivement en 1751, 1760, et 1767. Pierre était propriétaire d'une habitation dans la dite paroisse.

Nous avons pris soin dans l'intitulé du présent texte de bien mettre en évidence le point d'interrogation final. Nous n'avons pas (encore) trouvé le moindre indice pouvant rattacher Marie-Jeanne Gaumont à la Martinique. Quels sont les éléments qui militent cependant en faveur de cette thèse?

- Le caractère mulâtre de ses descendants Robert et Henry est avéré dans les documents consultés et la chevelure frisée de Colette peut s'expliquer par son ascendance.

- Son acte de décès en 1786 reste imprécis sur son âge exact : "elle était âgée d'environ 49 ans", ce qui porte à croire qu'on ne disposait pas de son acte de naissance. Tous les Landois savent lire, écrire et signer, ce qui n'est pas le cas de Marie Jeanne. Le relevé de l'acte de baptême de son fils Robert mentionne : *signature du père : oui, signature de la mère : non.*

La persécution des protestants en France va entraîner l'émigration de certains vers la Martinique. Pierre Landois dit le Champenois est de ceux-là. Il

va revenir à Cormicy où il décède en 1682. Avait-il ramené en France comme domestique une esclave qui serait devenue libre en foulant le sol français? Dans cette hypothèse, cette esclave pourrait être la grand-mère de Marie-Jeanne née vers 1737

- Enfin les Landois et les Gaumont ont des liens très forts avec la commune du Gros-Morne.

Chacun de ces éléments pris séparément n'est sans doute pas suffisant pour établir un début de preuve, mais réunis en un faisceau d'indices convergents ne peuvent-ils pas forger une intime conviction?

G. ALIKER et M.PALCY

1 - Petitjean-Roget Jacques et Bruneau-Latouche Eugène : *Personnes et familles à la Martinique au XVII<sup>e</sup> siècle* . Editions Désormeaux - 2000 - 2 tomes

2 - Francis Charles et Gontier Fernande : *Colette* . Ed. Perrin - 1997

3 -Dufour Hortense : *Colette, la vagabonde assise* . Ed. du Rocher - 2000

4 - Lara Oruno.D. : *La liberté assassinée* Ed. L'Harmattan - 2005

5 - Schmidt Nelly : *Victor Schoelcher*. Ed. Fayard. 1991  
*P.S. Nous adressons tous nos remerciements à M. Jacques Landois qui nous a aimablement communiqué l'arbre généalogique de la famille Landois ainsi qu'à Mme Jacqueline Margot.*